

Commission hydrographique Aisne aval

Séance du 16 janvier 2019



- Contexte
- Le territoire Aisne-aval
- ➤ Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise
- ➤ Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique



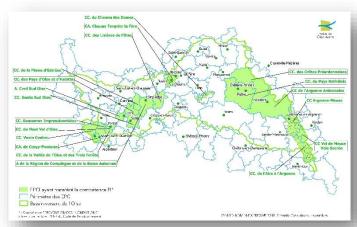
Le bassin versant de l'Oise

15 unités hydrographiques □Vervins Beauvais BRECHE OISE AISNE AVAL Complègne Soissons AISNE VESLE ET SUIPPE AUTOMNE OISE ESCHES NONETTE Unités hydrographiques Départements Réalisation : EOA/oct. 2017 - Source : BD Topo, AESN



- Prévention des inondations (compétence transférée par les EPCI)
- Maitrise des eaux de ruissellement (compétence transférée par les départements ou par les EPCI)
- Animation, concertation
 (compétence transférée par les départements)







4. Gestion des milieux aquatiques (compétence non transférée à ce jour)



La gouvernance de l'Entente

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions



et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Bureau

Examen des programmes, délégations



Comité syndical

Débats et propositions projets à l'échelle portées à la

connaissance

Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands du bassin



Le territoire Aisne-aval



Le territoire Aisne-aval

Compétences **GEMA**

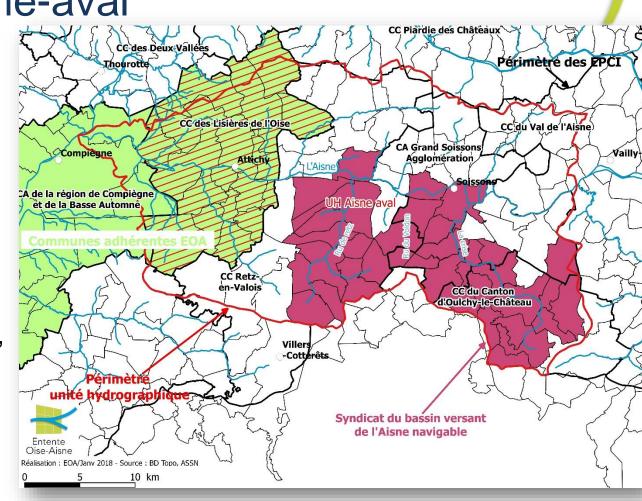
Syndicat du bassin versant Aisne navigable (Voidon, Crise, Retz)

PI

- 4 EPCI
- **Entente Oise-Aisne** sur CC Lisières de l'Oise, Agglo Compiègne

Ruissellement:

CC Lisières de l'Oise





Le territoire Aisne aval

Les arrêtés CATNAT

 Inondation et coulées de boue

Remontée de nappe

<u>Débordement</u>:

Soissons, Belleu, Vic-sur-Aisne, ...

Ruissellement:

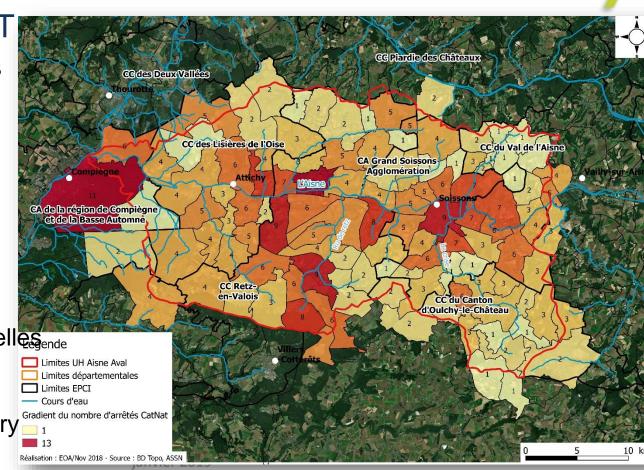
- Bitry

- Crise: Vauxbuin, Courmelles ende

- Voidon : Mercin-et-

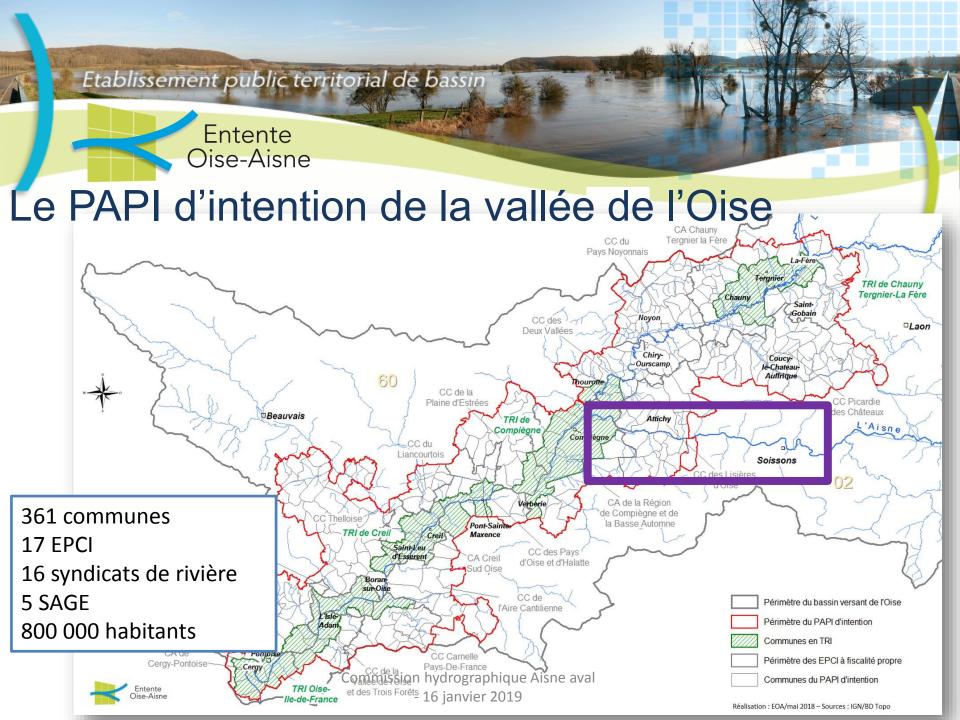
Vaux, Saconin-et-Breuil

- Retz : Coeuvres-et-Valsery





Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



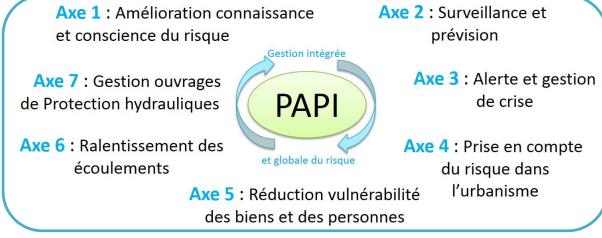


Animateur : Entente Oise-Aisne (également porteur de certaines actions)
Comité de pilotage, Comité technique, 6 groupes de travail

(connaissance du territoire, outils de communication, systèmes d'endiguement, stratégie d'aléa, gestion de crise, stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise)

Plan d'actions:

59 actions réparties suivant 7 axes de gestion du risque





OBJECTIFS SUR LES CRUES
FRÉQUENTES
(30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages, réduction des niveaux d'eau
- ✓ Conforter les ouvrages existants (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le ruissellement
- ✓ Avoir des réseaux résilients
- ✓ Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire
- ✓ Accompagner les établissements sensibles
- ✓ Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

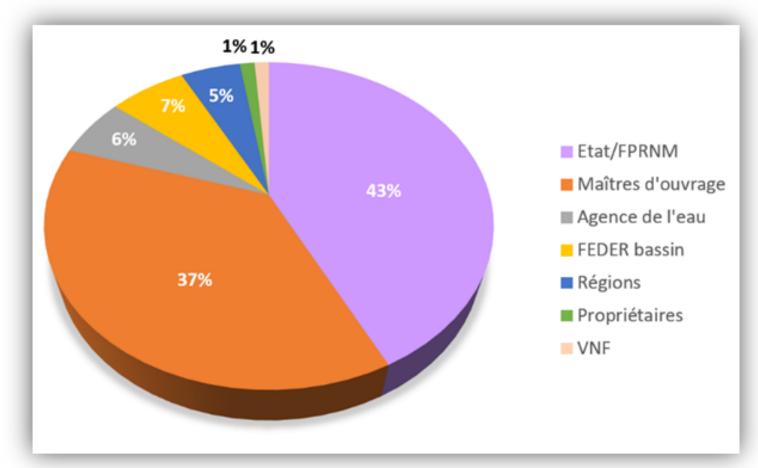
OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- ✓ Améliorer la préparation à la crise
- ✓ Coordonner la réponse à la crise
- ✓ Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les comportements sion hydrographique Aisne aval 16
- ✓ Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

OBJECTIFS TRANSVERSAUX



Coût global : ~4 M €





- ✓ 21 juin 2018 : Copil du PAPI d'intention
- ✓ Avant le 30 septembre 2018 : engagement des parties prenantes
- ✓ <u>Décembre 2018</u>: délibération de l'EOA
- ✓ <u>Jusqu'à Mars 2019</u>: Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ <u>2ème semestre 2019</u> : Commencement des 1ères actions
- ✓ 2019-2022 : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ 2022-2028 : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet



Les actions du territoire :

éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

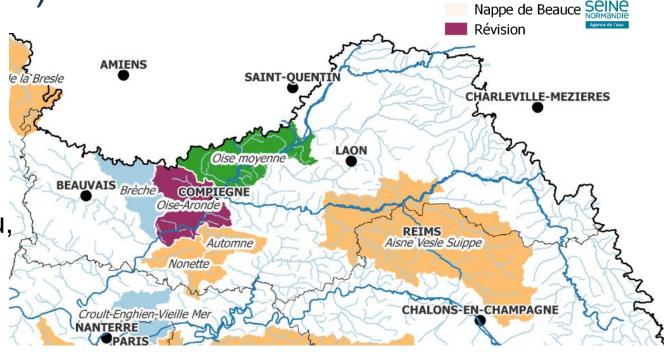


Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

Pourquoi initier une démarche **SAGE**?

 Anticiper les problèmes de ressources en eau,

 S'adapter au changement climatique



Avancement des SAGE
Élaboration
Instruction

Mis en oeuvre



- La conscience du risque
- ➤ La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- La gestion de l'aléa
- Les ouvrages de protection
- La maitrise du ruissellement



La conscience du risque Les repères de crue

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

1 commune (Rethondes)

Proposition de programmation ?







La conscience du risque

Sensibilisation des scolaires

Jeu « Crue & d'eau » Proposition de programmation ?



Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site <u>www.inondaction.net</u> Porte-clé, magnets

mmission hydrographique Aisne aval - 16 janvier 2019



La prévision, l'alerte et la gestion de crise GICRUES

Prévision

Service de prévision des crues (Aisne et Crise)

Systèmes d'alerte

ARCBA

A développer pour les crues rapides (coulées de boue) ?

PCS (plan communal de sauvegarde)

Obligation pour les communes dotées d'un PPR PICS réalisé sur la CC Lisières de l'Oise



des principaux cours d'eau en France



- PPRi de la vallée de l'Aisne (2008), inondation et coulées de boue
- PPRi Oise et Aisne, en cours d'élaboration Zone violette : site Weylchem-Lamotte



PAPI vallée d'Oise -> Accompagner le développement de la résilience sur des projets urbains pilotes en zone inondable constructible



Documents d'urbanisme

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec le PGRI,

 (-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, DRIEE IDF)

PAPI vallée d'Oise -> intégration dans les docs d'urbanisme (ARCBA)





Réduire la vulnérabilité du territoire

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise

Diagnostics du bâti :

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic ERP, logements sociaux

Guide autodiagnostic (DRIEE IDF): Diffusion à partir du 1^{er} trimestre 2019





Les zones d'expansion de crues

Identifiées dans le PPRi et le SCOT du Soissonais comme à préserver PAPI vallée d'Oise -> étude de reconquête de ZEC

Projet Vic-sur-Aisne

Bassin de stockage par pompage Etude d'orientation (copil juin 2018) : création casier unique en rive droite PAPI vallée d'Oise -> étude environnementale pour scénario de déviation du ru de Bitry.





Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiquement, son niveau de protection et

la zone protégée (responsabilité)

Système d'endiguement :

digues protégeant plus de 30 personnes

- <u>dispositif de régulation</u> (vanne, pompe, ...),

autres ouvrages : <u>bassins</u>, <u>ouvrages ayant une autre fonction</u> (remblai routier, canal, ...) -> nécessité de **convention** entre gestionnaire et la structure PI (financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection).

Guide du CEPRI



entre l'Entente (PI) et les propriétaires (commune d'Attichy, privé)

- ... autres ouvrages?

PAPI vallée d'Oise -> groupe de travail sur l'identification systèmes d'endiguement puis étude de danger pour mise en conformité



Le ruissellement

Item 4 (L211-7 du CE) : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols -> Compétence non obligatoire, partagée

Un enjeu du territoire : orages en 2016, 2018

Financement possible:

Agence de l'eau, Département Oise, Région, FEDER, Etat (études via PAPI)

Syndicat Aisne navigable :

- Etude pour un programme d'hydraulique douce sur le BV Crise
- Travaux réalisés en 2015 à Mercin-et-Vaux

Bitry, 2016



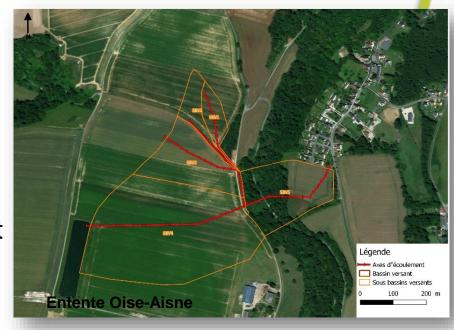
Le ruissellement

Ru de Bitry:

- Travaux (haie sur talus) : réalisés en 2018
- Diagnostics en cours sur autres sous bassins (zones à enjeux de Saint-Pierre, Bitry et Moulin-sous-Touvent)

Ru de Vandy:

Diagnostic débuté sur Chelles



Zonage d'assainissement eaux pluviales à Tracy-le-Mont et Berneuil



Merci de votre attention